AGENCE DU MOULIN Nieul-sur-Mer
IMAP Angoulins • Châtelaillon

Nos honoraires

Barème applicable à compter du 1er Janvier 2025

Vente

Les honoraires sont à la charge de l'ACQUEREUR
L'assiette de calcul est le prix de vente NET VENDEUR
Honoraires TTC (TVA au taux de 20% incluse)

Prix de vente NET VENDEUR	OFFRE MANDAT BY ORPI	OFFRE MANDAT SIMPLE
Inférieur à 50 000 €	3000 €	4000 €
Entre 50 000 € et 99 999 €	6000 €	7000 €
Entre 100 000 € et 149 999 €	7 %	7.25 %
Entre 150 000 € et 249 999 €	6 %	6.25 %
Entre 250 000 € et 349 999 €	5 %	5.25 %
Entre 350 000 € et 499 999 €	4%	4.25 %
Supérieur à 500 000 €	3.5 %	3.75 %

Locaux commerciaux : 5% TTC sur le prix net vendeur HT

Transparence sur nos honoraires lors d'une négociation :

1. Baisse de prix : dans l'intérêt de nos clients en cas de changement de tranche, le pourcentage initial sera maintenu
2. Transformation d'un mandat simple en **mandat By Orpi** : les honoraires du **mandat By Orpi** seront appliqués
3. Transformation d'un **mandat By Orpi** en mandat simple : les honoraires du **mandat By Orpi** seront maintenus

Délégation de mandat
Le montant des honoraires applicable reste celui du mandat de l'agence qui le détient

Vente en état futur d'achèvement
Vente à terme
Les honoraires sont à la charge du promoteur

Agence du Moulin – 1 à 3 rue Florence Arthaud 17137 Nieul sur Mer
05.46.41.14.33 –agencedumoulin@orpi.com
SARL SOREDIF au capital de 32898,50 € - RCS LA ROCHELLE 328 610 969 APE 6831 Z – Garantie financière SOCAF
Carte professionnelle CPI n° 17022017000017285 délivrées par la CCI de La Rochelle

AGENCE DU MOULIN Nieul-sur-Mer

Nos honoraires de location

Barème applicable à compter du 1er Mai 2025

Locaux d'habitation nus ou meublés *(loi du 6 juillet 89)*	**Honoraires TTC (TVA 20%)**					
	Zone très tendue		Zone tendue		Zone non tendue	
	BAILLEUR	LOCATAIRE	BAILLEUR	LOCATAIRE	BAILLEUR	LOCATAIRE
Entremise et négociation	100€	/	100€	/	100€	/
Visites, constitution dossier, rédaction du bail	12€/m²	12€/m²	10€/m²	10€/m²	8€/m²	8€/m²
Etat des lieux location vide ou meublée	3€/m²	3€/m²	3€/m²	3€/m²	3€/m²	3€/m²

Locaux de droit commun / professionnel /commerciaux (hors rédaction de bail notarié)	À la charge exclusive du preneur
Entremise et négociation Visites, constitution dossier Etat des lieux *	15% TTC du loyer annuel HT

(*) Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

GESTION

- ✔ **Location simple +**
- ✔ Encaissement des loyers
- ✔ Règlement des loyers par virements sur le compte des propriétaires (le 15 du mois)
- ✔ Relevé détaillé mensuel des comptes
- ✔ Régularisation des charges de copropriété
- ✔ Augmentation annuelle du loyer
- ✔ Encaissement et reversement de la taxe d'ordures ménagères
- ✔ Vérification des assurances et différents entretiens locatifs (chaudière, cheminée, etc…)
- ✔ Traitements des sinistres: dégâts des eaux, incendie, etc… **(48€ TTC/heure par vacation)**
- ✔ Prise en charge des dossiers contentieux
- ✔ Attestation annuelle pour la déclaration des revenus fonciers
- ✔ Partenariats artisans **(travaux réalisés sans devis jusqu'à 150 €)**
- ✔ Correspondance avec les artisans, les syndics, les assurances, la CAF…
- ✔ Envoi congés pour vente ou reprise de logement
- ✔ Etablissement état des lieux de sortie
- ✔ Restitution des dépôts de garantie (déduit des éventuelles retenues locatives)
- ✔ Aide juridique et fiscale

Tous nos frais de gestion locative sont déductibles de vos revenus fonciers

8,40% TTC sur le quittancement (+3€ TTC mensuel de frais administratifs)

Orpi